

ÉCOLE DU BREUIL
ROUTE DE LA FERME
75012 PARIS

Point n°9 de l'ordre du jour
Délibération affichée à l'École Du Breuil
et transmise au représentant de l'État

EDB-2022-8

**Conseil d'Administration
de l'École Du Breuil
Séance du 26 janvier 2022**

Objet : Débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2022

Mesdames, Messieurs,

Par délibérations du 22 mars 2021, votre Conseil a validé le compte administratif et les résultats affectés et également a approuvé le budget primitif (BP) de l'exercice 2021 de l'École Du Breuil.

Conformément à l'article L 2312-1 du Code général des collectivités territoriales, un débat a lieu au Conseil d'Administration sur les orientations générales du budget de l'exercice à venir, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci. Le débat porte également sur les engagements pluriannuels envisagés et l'évolution et les caractéristiques de l'endettement de la régie.

L'exercice budgétaire 2021 :

**Des dépenses prévues avec justesse
mais partiellement non couvertes par des recettes en deçà des prévisions**

LE FONCTIONNEMENT

1/ Des dépenses de fonctionnement en hausse traduisant un retour à la normale ainsi que des investissements humains dans des démarches qualité et de développement

Une augmentation des charges courantes témoignant d'un retour à un fonctionnement globalement normalisé

Parmi les charges à caractère général (chapitre 11), certaines dépenses de fonctionnement ont fortement augmenté entre le CA 2020 et les prévisions de CA 2021, notamment des dépenses qui avaient été suspendues ou contraintes du fait de l'irruption de la crise sanitaire en 2020. Cette reprise témoigne d'un retour à la normale de certaines activités (principalement voyages d'étude, formation des enseignants et versements à des organismes de formation, lesquels représentent près de 60 % de l'augmentation du chapitre 11 entre 2020 et 2021). Ces augmentations avaient toutefois été anticipées lors du vote du BP 2021. Les autres dépenses courantes ayant contribué à la croissance du chapitre 11 sont principalement des éléments incompressibles et nécessaires au fonctionnement correct du domaine (chauffage, restauration des agents, petit équipement du domaine). De fortes augmentations de coûts, non anticipées, issus des services de la Ville de Paris impactent également les dépenses courantes : ainsi des frais de communication facturés par la DSIN, estimés à 8K€ au BP2021 en continuité du CA2020, et qui s'élèvent finalement à près de 34K€, soit une augmentation de plus de 300% en un an !

Une augmentation de la masse salariale en cohérence avec la pyramide des âges et la stratégie de développement

Concernant le chapitre 12, l'évolution entre le CA 2020 et la prévision de CA 2021 fait apparaître une augmentation de 5,8% de la masse salariale. Cette augmentation, prévue, tient à l'impact du GVT (glissement vieillesse technicité) qui induit une hausse de la masse salariale et aussi à des nouveaux besoins liés au développement de l'Ecole (notamment créations des postes de directrice du développement et des référents handicap et mobilité en cohérence avec la démarche Qualiopi liée à la création du CFA et le développement des thématiques agricoles).

Au total, la dépense de fonctionnement prévue au budget primitif était de 6 714 000 € "pour une hypothèse d'exécution estimée à 6 651 700 €, une exécution donc très fidèle aux prévisions

2/ Des recettes de fonctionnement en deçà des prévisions : Un accroissement des recettes propres de l'Ecole mais à un niveau insuffisant pour compenser les moindres recettes issues des financeurs institutionnels

L'accroissement des recettes propres de l'Ecole

La tendance à l'accroissement des recettes propres de l'Ecole s'est poursuivie, réduisant mécaniquement la part de la contribution de la Ville, principal financeur institutionnel. Ainsi, l'Ecole a fortement accru (+69%) ses recettes propres entre 2019 et 2021 pendant que la contribution de la Ville passait de 74% en 2019, à 64 % en 2020 puis 63% en 2021.

Entre 2020 et 2021, les chapitres 70 et 73 c'est-à-dire les recettes issues des cours dispensés et la perception de la Taxe d'Apprentissage ont cru de 15% témoignant d'une démarche active de l'établissement. Leur somme atteint près de 470K € en 2021, supérieure de 10% à la prévision issue du BP 2021.

Une sous-exécution budgétaire des recettes issues des partenaires institutionnels

Le chapitre 74 regroupant les dotations et participations n'évolue en exécution que très légèrement à la hausse mais représente une somme de près de 1,5M€. Ce chapitre fait lui apparaître une moindre recette par rapport au BP 2021 d'environ 100K€, principalement du fait des perturbations et de la faible visibilité amont sur la création de la CFA courant 2021, réduisant les recettes prévues issues de l'apprentissage.

C'est le chapitre 75 regroupant les contributions de la Ville de Paris qui connaît le plus net recul, tant par rapport au BP2021 (-142K€) que par rapport au CA 2021 (-692K€).

La subvention de la Ville avait été fixée pour le BP 2021 à 3,6M€ tenant compte des excédents dégagés sur ces les deux exercices précédents. En 2019, elle s'élevait à 4,65M€ et en 2020 à 4,4M€.

Toutefois, 2019, première année d'installation de l'établissement public et 2020, marquée par un contexte de crise sanitaire, n'ont pas permis de déterminer une base de référence pour le cadre budgétaire.

En outre, sur un montant déjà marqué par une forte baisse (-800K€) en 2021 destinée à éponger un report d'un peu plus de 800K€, la Ville a appliqué un gel de la subvention à hauteur de 4%, soit un montant de 144 000 €.

L'affectation, via une décision modificative, d'une subvention de 250 000 € destinée au développement de l'agriculture urbaine votée lors du Conseil d'Administration du 2 décembre 2021a permis de financer de nouvelles sessions de formation, des partenariats et de couvrir les charges transverses de fonctionnement sous-jacentes aux actions financées.

Le montant de l'exécution projetée en recettes s'établit à 6 501 518€, avec un BP à 6 464 000 € augmenté de la subvention pour l'agriculture urbaine de 250 000 € soit un total de 6 714 000 € soit une moindre recette de plus de 210K€.

Avec un taux d'exécution proche de près de 100% en dépenses et d'environ 97% en recettes, l'Ecole termine l'exercice budgétaire en déficit de 150K€ qui va grever d'autant le budget 2022.

L'INVESTISSEMENT

Les trois exercices (2019-2021) ont généré un solde positif de la section d'investissement, lié en majeure partie à la suspension du projet de restructuration de l'établissement. Du fait de cet excédent, et en l'attente d'un arbitrage sur le lancement de l'opération de restructuration immobilière, il n'a pas été sollicité auprès de la Ville de Paris de subvention d'investissement en 2020 et 2021.

Cette année le budget d'investissement a permis à la DCPA de réaliser d'importants travaux de chaufferie à hauteur de 200K€. En outre, les principaux investissements réalisés concernent les locaux, notamment scolaires, les équipements et licences informatiques pour 30K€.

Par ailleurs, il a été procédé à l'acquisition de matériels mécaniques pour 79k€ et à la réalisation de travaux d'entretien à hauteur 98k€.

Les orientations générales du budget 2022 :

Maintenir un niveau de soutien de la Ville de Paris permettant de lancer de nouvelles formations et construire de nouvelles recettes pour renforcer la trajectoire d'autonomie

La trajectoire de développement

Forte d'une histoire de plus de 150 ans et dotée du statut de régie personnalisée de la Ville de Paris depuis le 1er janvier 2019, l'École Du Breuil entend répondre, dans sa mission d'enseignement et d'accueil du public, aux nouveaux enjeux environnementaux des villes et aux évolutions techniques du génie végétal. L'École se doit ainsi de répondre au plus près aux besoins et attentes des professionnels, des collectivités et des citoyens.

Depuis juillet 2021, l'École du Breuil est un CFA à part entière : certifiée Qualiopi, elle est habilitée à percevoir directement les financements publics et les fonds mutualisés (OPCO, Pôle Emploi, Région...). Engagée dans une démarche Qualité d'amélioration continue, elle va utiliser ce label comme un gage

de reconnaissance des formations dispensées ce qui va contribuer à son bon positionnement, au sein d'un environnement professionnel de plus en plus concurrentiel.

L'École Du Breuil doit continuer de s'affirmer, pour les années à venir, comme un établissement unique, dédié à l'accompagnement de la mutation écologique des villes et un véritable centre de pédagogie et d'innovation sur le végétal, sur les techniques du paysage, sur les agricultures de proximité et sur la présence et le rôle des arbres dans les environnements urbains.

Quatre axes détermineront ses actions en 2022 et dans les années à venir :

1. L'affirmation, en tant que pôle parisien de l'accompagnement aux nouveaux modes de gestion et aux nouveaux usages du végétal, du développement de la biodiversité et de la nature en ville, de la permaculture et des agricultures de proximité et de la place de l'arbre et de la forêt.
Pour ce faire, elle se positionne tant sur la formation initiale par voie scolaire et par voie d'apprentissage que la formation pour adultes et la formation continue notamment, tout en accompagnant le citoyen et le professionnel à la conversion écologique. Elle renforce également sa présence dans l'enseignement supérieur.
2. En tant qu'établissement d'enseignement, elle se doit d'être une école inclusive et d'être ouverte à tous les publics dans leur diversité et s'attache à l'insertion professionnelle des apprenants.
3. Conduire ces ambitions en conservant des liens étroits et privilégiés avec la Ville de Paris et sa Direction des Espaces Verts et de l'Environnement, pour être toujours au plus près des besoins et des évolutions suscitées par les ambitions écologiques de la capitale, de son administration et de ses habitants.
4. Son développement et son rayonnement s'appuieront sur une ouverture accrue vers son environnement professionnel et territorial élargi, et sur une dynamique forte de partenariat.

L'autonomisation des ressources

L'autonomisation des ressources de l'Ecole constitue l'horizon des prochaines années. Passée de 75% de soutien financier de la Ville de Paris en 2019 à 70% en 2020 puis à 62% dans son projet de BP2022, l'Ecole a d'ores et déjà enclenché cette démarche dont l'accélération dépend en grande partie des moyens immobiliers et humains supplémentaires dont elle pourrait se doter. L'augmentation de ses recettes va intervenir :

- en créant une **nouvelle offre de formation pour adultes**, à la tarification indexée au marché, à destination des professionnels des collectivités et des entreprises (venant en cela en complément des formations du CNFPT sur des sujets plus spécifiques au secteur : biodiversité, adaptation au changement climatique, élagage...)
- en activant de **nouveaux leviers de financement institutionnels** (Région, MGP, AAP de l'Etat...), qu'elle peut maintenant percevoir en direct du fait de son nouveau statut de CFA
- en isolant comptablement un **centre de recettes** spécifiquement lié aux privatisations, accueil d'événements, prestations et offres de services divers (ateliers, séminaires d'entreprises, visites, conférences...) délivrés par l'Ecole et ses personnels.
- en consolidant la base de données de ses contacts entreprises afin de **lever davantage de Taxe d'Apprentissage**
- En cherchant des **mécènes** pour faire financer certains projets spécifiques de l'Ecole.

Assurer une gestion des dépenses rigoureuse tout en prenant en compte les objectifs de développement de l'école.

La gestion budgétaire doit en premier lieu s'organiser au travers d'un suivi de l'exécution régulier avec les différents services de l'Ecole afin de mesurer la fiabilité de la prévision budgétaire et la capacité d'exécution comptable.

Le budget doit aussi être l'expression des besoins liés aux ambitions de développement de l'Ecole, ce qui se traduira par une augmentation de ces dépenses compensée en partie par de nouvelles recettes tant au niveau des charges courantes qu'au niveau de la masse salariale. Sur ce dernier point des créations de postes seront en partie compensées par des redéploiements. L'Ecole tient aussi à développer sa politique sociale facteur d'attractivité (mise en place du contrat de prévoyance, paiement CET...)

Esquisse de budget

Pour la section de fonctionnement, le niveau des recettes de 2021 n'a pas permis de couvrir l'intégralité des dépenses. Ce déficit se reporte sur le budget primitif de 2022. De même, l'évaluation des recettes pour l'exercice 2022, malgré la forte croissance des recettes de l'Ecole (permis notamment par le développement de nouvelles activités de formation pour adultes sur le site du Pavillon de la Belle Gabrielle), ne permet pas de financer les dépenses nécessaires au fonctionnement et au développement de l'école. Parallèlement, des hausses de tarifications de services de la Ville (prestation informatique de la DSIN qui va par exemple passer de 94K€ à plus de 130K€) impactent les dépenses de fonctionnement. Aussi, il sera nécessaire de solliciter un abondement au titre d'une subvention complémentaire de la Ville, à voter lors du Budget Supplémentaire.

Section de fonctionnement	BP 2020	BP 2021	Prévision d'exécution 2021	Esquisse BP 2022
Total Recettes	6 325 500	6 714 000	6 501 518	7 160 000
Dont :				
Redevance cours	398 500	384 000	427 896	702 000
Taxe Apprentissage	35 000	40 000	38 906	97 500
Dotations Participations	917 000	1 603 928	1 491 822	1 854 500
Sub. Ville	4 400 000	3 600 000	3 456 000	3 800 000
Sub. Agriculture urbaine		250 000	250 000	250 000
Sub. Complémentaire Ville				450 000
Dépenses	6 325 000	6 714 000	6 651 700	7 160 000

Pour la section d'investissement, la prévision d'exécution pour les recettes est supérieure au BP 2021 du fait du versement du FCTVA et du remboursement d'une facturation de 2019.

En outre, un excédent a pu être dégagé.

Section d'investissement	BP 2020	BP 2021	Prévision d'exécution 2021	Esquisse BP 2022
Total Recettes	1 596 437	1 523 481	1 555 765	1 425 322
Recettes	119 676	156 500	-	155 000
Sub. Ville	600 000	0	-	
BS (excédent n-1)	176 761	666 981	-	570 322
Fond de Roulement (Chapitre 10)	700 000	700 000		700 000
Dépenses	719 676	823 481	285 445	566 500

Les engagements pluriannuels

Les actions entreprises dès 2021 pour trouver de nouvelles recettes, commenceront à porter leurs fruits en 2022, et la dynamique se massifiera à partir 2023. La réhabilitation immobilière devra être engagée pour permettre le développement et l'accueil de nouvelles formations, seule véritable source de financement pérenne. Des appuis extérieurs en investissement sont attendus au travers des projets financés dans le cadre des Contrats de Plan État Région. Une demande a été déposée par la Ville à ce titre en 2021.

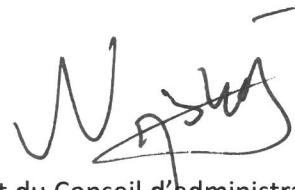
Les autres engagements pluriannuels concernent le domaine des achats (l'école est membre de plusieurs groupements de commande pilotés par la Ville de Paris).

Dans le domaine pédagogique, les engagements sont généralement fixés pour une durée de cinq ans (validation de formations ou de modules pédagogiques par la DRIAAF, convention avec Paris Sud sur la licence professionnelle et le master...).

L'endettement

L'École Du Breuil n'a pour l'instant pas eu recours à des instruments de financement externe, ni pour le financement de ses investissements, ni pour le financement de sa trésorerie.

Je vous propose, Mesdames et Messieurs, d'engager le débat sur les orientations budgétaires de l'École Du Breuil pour l'année 2022.



Le Président du Conseil d'administration

Christophe NAJDOVSKI